Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260402-D044_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, MEHA Roxanne, SEBILLET Marine, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Secrétaire de séance : BEASSE Valentin

Conseil municipal – Séance du 2 avril 2026

Délibération n° 44 : Désignation des délégués au Centre Communal d'Action Sociale

Vu les articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 43 en date du 2 avril 2026, fixant à cinq le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Madame l'adjointe aux affaires sociales expose ;

Les membres élus du CCAS sont désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste A

Madame Nicole CHEVREL-DURAND
Madame Marine SEBILLET-DUBRULLE
Madame Marine MARPAUD-BRUNE
Madame Guylaine BLAIRET
Madame Régine LE MAUFF

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : dix-neuf (19)
- A déduire :
  - Bulletins nuls : zéro (0)
  - Bulletins blancs : zéro (0)
- Nombre des suffrages exprimés : dix-neuf (19)

La liste A ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidates qui la composent ont été proclamées membres élues du CCAS, dans l'ordre suivant :

Madame Nicole CHEVREL-DURAND
Madame Marine SEBILLET-DUBRULLE
Madame Marine MARPAUD-BRUNE
Madame Guylaine BLAIRET
Madame Régine LE MAUFF

Après débat, le conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Désigner les membres du conseil d'administration du CCAS ;
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 07/04/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Valentin BEASSE